L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 54, Rue Chartres.

Journal quotidien.................$15 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Le message d'installation du Président Harrison nous est enfin parvenu. Ce document apporté par le steamer *Indépendence*, paraît un peu long au premier abord, mais en le parcourant on s'aperçoit qu'il n'y a rien de trop. Arrivé au pouvoir comme représentant d'un principe opposé à celui des deux précédentes administrations, le général Harrison doit naturellement éprouver le besoin d'exposer les motifs qui le dirigeront dans la nouvelle carrière où il va s'engager. Nous regrettons donc d'être forcés, faute d'espace, de nous borner à en donner une analyse rapide.

"Tiré d'une retraite où je pensais devoir passer le reste de mes jours, pour remplir les fonctions du Pouvoir Exécutif de cette grande nation, je parais devant vous, concitoyens, pour prêter le serment exigé par la Constitution et pour vous exposer sommairement les principes qui me dirigeront dans l'exercice de mes fonctions."

Le Président expose les dangers qui peuvent résulter de certaines interprétations de la Constitution et déclare que, dans son opinion, le *veto* ne doit être employé que dans les cas suivants: 1o. lorsqu'il y a eu violation de la Constitution; 2o. pour garantir le peuple des effets de quelques mesures imprudentes adoptées avec trop de précipitation; 3o. pour empêcher l'oppression de la minorité.

"Plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis l'adoption de notre forme actuelle de gouvernement et il serait désirable qu'on pût déterminer sa véritable situation; les attributs respectifs de chacun de ses départements, les pouvoirs que ces départements exercent ceux auxquels ils prétendent avoir droit, les collisions qui sont survenues entr'eux ou entre le gouvernement général et les gouvernemens particuliers des Etats. Un pareil travail ne serait pas seulement curieux comme détail de statistique politique, mais il serait encore de la plus haute utilité en ce qu'il nous permettrait de comparer notre condition actuelle, après cinquante ans d'épreuve, avec celle dans laquelle se trouvait le pays et le gouvernement au point de départ. On craignait alors que les pouvoirs réservés aux Etats ne fussent absorbés peu à peu par le gouvernement général. Ces craintes ne se sont pas réalisées en ce sens que le gouvernement n'a pas usurpé par violence les pouvoirs des Etats et que pour un observateur superficiel tous les pouvoirs s'harmonisent bien. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a au fond une tendance à réaliser les craintes des patriotes anti-fédéralistes et qui ne pourrait devenir dangereuse si elle n'était promptement neutralisée. Car non seulement les autorités des Etats seraient absorbées par l'accroissement du pouvoir exécutif du gouvernement général; mais le caractère sinon l'essence du gouvernement fédéral serait radicalement changé.

"Cet état de choses a été produit en partie par des causes inhérentes à la constitution et en partie par la tendance inévitable du pouvoir à dépasser ses limites légitimes. En faisant du président le seul dispensateur du patronage du gouvernement, les auteurs de la constitution ne paraissent pas avoir pensé que cette disposition pût devenir si promptement un moyen puissant de contrôler la liberté d'action des gouvernements des Etats. Considérée d'abord comme étant de peu d'importance, cette disposition avait déjà acquis une telle influence sous l'administration de M. Jefferson que ce grand patriote s'en est sérieusement inquiété, à cause de la puissante influence qu'elle pouvait exercer sur la franchise électorale. Si telle était alors son influence, combien ne doit-elle être pas à craindre maintenant qu'elle est quadruple au moins et qu'elle est plus complètement à la disposition du Pouvoir Exécutif qu'à aucune autre époque. Mais ce n'est pas seulement par l'étendue de son patronage que le département de l'exécutif est devenu dangereux; mais encore par l'usage qu'on peut faire de ce patronage en soumettant à son contrôle les finances du pays. La constitution a déclaré qu'il est du devoir du président de s'assurer que les lois sont fidèlement exécutées en même temps qu'elle le constitue commandant en chef des armées de terre et de mer. Si l'opinion des publicistes les plus distingués sur la nature des gouvernemens est fondée, il ne nous manque pour devenir une monarchie tempérée que de donner au président le contrôle des revenus publics.

"Il ne me paraît pas douteux que le pouvoir qu'exerce le Président sur tous les fonctionnaires chargés du dépôt des revenus publics, au moyen des destitutions avec ou sans motifs, ne mette virtuellement le trésor public à sa discrétion.

"Je n'ignore pas combien il est difficile de tracer un plan de finances et je sais que des hommes d'honneur et de capacité attachent une grande importance à ce qu'on appelle le divorce du trésor d'avec les banques. Et ce n'est pas tant le divorce dont on s'est plaint que de l'union dangereuse de la trésorerie avec le Pouvoir Exécutif. Pour neutraliser ce danger qui menace nos institutions républicaines, je serai disposé à appliquer tous les remèdes dont je pourrai disposer. Ce fut une erreur de la part des auteurs de la Constitution que de n'avoir pas rendu le secrétaire de la trésorerie indépendant du Président. Du moins n'aurait-il dû être destituable que sur la demande de la branche populaire de la Législature.

"J'ai pris la résolution de ne point déplacer un secrétaire de la trésorerie sans faire connaître toutes les circonstances et les motifs de ce déplacement aux deux Chambres du Congrès.

"L'influence de l'Exécutif en contrôlant la liberté des franchises électorales au moyen de ses employés, peut être détruite avec succès en faisant revivre l'ordonnance de Jefferson, défendant l'intervention de ceux-ci dans les élections, si ce n'est pour donner leurs votes, et assurant leur propre indépendance par le libre exercice de leurs droits sacrés de citoyens, soumis seulement à la voix de leur conscience et de leur jugement. Jamais, avec mon consentement, un officier du peuple payé des deniers du peuple, ne deviendra le flexible instrument de la volonté de l'Exécutif."

Le président s'élève contre l'abus que peut faire le pouvoir de la liberté de la presse. Il renouvelle cette déclaration, déjà faite avant son élection, que dans son opinion le pouvoir exécutif ne doit point s'immiscer dans la législation du Congrès et que surtout le soin si délicat d'aviser aux moyens de pourvoir aux dépenses du gouvernement doit être abandonné à ceux aux mains desquels la constitution l'a placé: les représentants directs du peuple. Par la même raison le meilleur mode de collecter et de conserver les revenus publics doit être laissé à leur discrétion et plus les revenus publics seront éloignés du contrôle de l'Exécutif plus près on sera du principe républicain.

"A ce sujet se rattache la nature de la circulation. L'idée de la créer exclusivement métallique, quelque bonne que fût l'intention, me paraît être une des plus dangereuses qui se puissent trouver n'empiétant pas sur les droits des individus. S'il y a un projet qui puisse empêcher des milliers de nos concitoyens pauvres d'arriver à la fortune par leur activité et leur énergie, c'est celui-là; car il n'en est pas qui contribue si puissamment à enrichir le riche et à appauvrir le pauvre."

Après avoir parlé de la situation particulière où se trouvent les citoyens du district de Columbia, le Président fait sentir la nécessité de l'union, de la tolérance entre les individus et les Etats, et il continue:

"Notre confédération, concitoyens, ne peut être maintenue que par la même indulgence. Nos citoyens doivent être satisfaits de l'exercice des pouvoirs que leur a conférés la constitution. Toute tentative faite par les habitants d'un Etat, pour contrôler les institutions particulières d'un autre Etat, ne peut produire que des sentiments de haine et de jalousie qui sont les avant-coureurs de la désunion, de la violence, de la guerre civile, et enfin de la ruine de nos institutions libres. Notre confédération est sous tous les rapports soumise aux conditions et aux principes qui gouvernent une société commune. Il est certains pouvoirs qui doivent être exercés sous la direction des représentants des différents membres alliés, mais ceux qui ont été réservés individuellement aux membres qui composent cette société doivent être sacrés. Ceux qui chercheraient à porter atteinte à ces droits ne trouveraient dans les principes de notre constitution rien qui les y autorisât.

"Le but constant de nos efforts sera de maintenir et d'entretenir parmi les différentes parties de la confédération un esprit égal de bon accord et d'harmonie. L'expérience nous a suffisamment appris que l'agitation produite par des citoyens d'une partie de l'Union, pour une cause qui n'est pas du ressort du gouvernement général, mais qui est exclusivement sous le contrôle des autorités locales, ne peut avoir d'autres résultats que d'aliéner et de diviser les esprits, et de nuire au but même que l'on espérait obtenir. De tous les grands intérêts qui appartiennent à notre pays, l'union cordiale, confiante, fraternelle est à coup sûr le plus important depuis s'il n'est la seule et véritable garantie des autres.

"Par suite de l'embarras des affaires, quelques Etats éprouvent des difficultés dans leurs finances. Quoiqu'il soit à regretter que les Etats aient imprudemment contracté des dettes, on doit les encourager à faire tout ce qui dépend d'eux pour se libérer afin de maintenir leur crédit, parce que le caractère et le crédit de chaque Etat font partie intégrante du caractère et du crédit de toute la République. Il n'y a pas à se désespérer; nos ressources sont abondantes, l'activité de nos citoyens proverbiale, et nous pouvons espérer qu'une sage législation et une administration prudente de nos affaires de la part de nos divers gouvernements, agissant chacun dans sa légitime sphère, ramèneront rapidement notre prospérité première.

A l'égard de notre situation extérieure, le Président n'étant pas encore au courant des négociations pendantes ne peut parler que de ses intentions et des motifs qui le dirigeront dans sa conduite avec les puissances étrangères. "Mon intention, dit-il, est de faire tous mes efforts pour conserver des relations amicales avec toutes les puissances. Mais il est inutile de dire que longtemps défenseur de mon pays sur les champs de bataille, il n'est pas à craindre que jamais nos droits soient sacrifiés ni notre honneur compromis par mon désir de conserver la paix."

En parlant des dangers que présente l'esprit de parti pour le maintien de nos institutions, il dit: "L'esprit de parti, poussé au delà de certaines limites, est incompatible avec le véritable esprit de la liberté. Ami comme tant d'autres de mon pays et de mes concitoyens et jamais leur flatteur, il est de mon devoir de leur dire, de la haute position où leur bonté m'a placé, qu'il existe parmi nous un sentiment hostile à leurs véritables intérêts, hostile à la liberté elle-même. Ce sentiment étroit dans ses vues, égoïste dans son but, tend à l'agrandissement de quelques uns et à la perte de tous. Quoique les moyens dont on m'a investi puissent, jusqu'à un certain point, neutraliser le mal, le remède véritable est aux mains du peuple, c'est de l'union qu'il nous faut; non pas l'union dans l'intérêt d'un parti, mais l'union dans l'intérêt du pays tout entier, soit pour la défense de ses intérêts et de son honneur contre une agression étrangère, soit pour la défense des principes pour lesquels nos ancêtres ont si glorieusement combattu.

Tous mes efforts tendront à ce but. Toute l'influence dont je pourrai disposer tendra au moins à empêcher la formation d'un parti exécutif dans le Congrès. Je désire que pas un membre de ce corps ne soutienne aucune de mes mesures à moins qu'il ne l'approuve cordialement et qu'il ne croie agir d'après la volonté de ceux dont il tient son mandat."

Nous avons reçu par le bateau à vapeur *Indépendence* des journaux de Louisville et de Cincinnati qui nous fournissent un petit nombre de renseignements sur le Nord de l'Union et un sommaire presque insignifiant des nouvelles venues par le Président.

CONGRÈS.—Le bill du Sénat pour la réorganisation des Cours Judiciaires des Etats-Unis, a échoué le 3 courant dans la Chambre des Représentans. Le soir du même jour, un autre bill du Sénat, pourvoyant au paiement des réclamations de l'Etat du Maine, a été adopté par la Chambre avec un amendement qui règle la liquidation de semblables réclamations de la part de la Géorgie, et renvoyé au Sénat pour obtenir son concours à l'amendement.

COL. JOHNSON.—On lit dans le *Journal* de Louisville du 10 courant: "Le colonel R. M. Johnson a quitté le 3 courant le fauteuil de président du Sénat. M. Mangum de la Caroline du Nord a présenté une résolution par laquelle des remerciemens seront adressés au colonel pour la dignité et l'impartialité avec lesquelles il a présidé. La résolution a été soutenue par M. Clay qui a fait un vif éloge des qualités personnelles de R. M. Johnson. La résolution a été unanimement adoptée puis M. King de l'Alabama a été élu président temporaire du Sénat.

NEW-YORK.—McLeod doit, dit-on, être transporté de Lockport à Albany pour subir son jugement. La première action dirigée contre lui est une action civile intentée par les propriétaires de la Caroline.

PETER V. DANIEL.—La majorité locofoco dans le Sénat des Etats-Unis, a confirmé la nomination de Peter V. Daniel, comme juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, le 3 courant à minuit. Ce résultat est le dernier effort du locofocoïsme expirant; voici ce que dit à ce sujet le *National Intelligencer*:

"Après avoir passé à une majorité sans égale le bill qui abolit le district auquel le dernier juge Barbour était attaché et tandis que le bill était devant la Chambre des Représentans, le Sénat, par un singulier caprice de la majorité, s'est occupé de la nomination de M. Daniel, comme juge de la Cour suprême des Etats-Unis. C'est en vain que les whigs ont protesté contre l'illégalité qu'il y avait à remplir une place qui avait été supprimée par le Sénat; c'est en vain qu'ils ont essayé d'empêcher la nomination en proposant le dépôt sur le bureau, puis en demandant qu'on la différât jusqu'à ce que la décision de la Chambre fût connue: Tout délai a été refusé, et vers minuit, après la retraite de tous les whigs moins un, la nomination de M. Daniel a été confirmée par une petite majorité, plusieurs de ses amis eux-mêmes votant contre lui."

ILLINOIS.—Un duel a eu lieu, le 4 courant, à Alton, entre le juge SMITH, de la Cour suprême, et M. McClernand, dernier secrétaire d'Etat. Ils se sont battus à la carabine à cinquante pas de distance. Le juge Smith, qui avait envoyé le cartel, a été tué.

TENNESSEE.—On croit que James C. Jones de Wilson sera probablement élu candidat par la convention whig pour le poste de gouverneur de l'Etat.

FANNY ELSSLER.—Le succès s'accroît tous les jours et le prix des places suit la même progression ascendante. La dernière représentation de *Nathalie* a fourni à Mlle. Elssler l'occasion de déployer de nouvelles grâces, de nouvelles séductions, et la *Cachucha*, dansée par elle avec plus de verve encore que les premières fois, a été redemandée au milieu des bravos et de l'enthousiasme universel.

THEATRE D'ORLEANS.

La première représentation de *Zanetta* n'a pas trompé nos prévisions; l'opéra et les deux cantatrices qui le font valoir, ont obtenu un véritable succès. Nous les reverrons ce soir et nous vous en parlerons demain avec quelques détails.

Les esclaves appartenant à M. Bernard Marigny, ont été vendus hier à la Bourse par le ministère de M. L. A. Gardel.

30 nègres de 18 à 40 ans, en produit.........$47,810
20 négresses de 18 à 40 ans avec 16 enfants de 6 ans à 1 mois } Do.......... 21,950
15 négrillons et négrittes de 11 à 13 ans......... 12,875
$82,635

Les conditions étaient: un dixième comptant et un et deux ans de crédit pour la balance.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Nous devons aux journaux de Cincinnati quelques fragments de nouvelles européennes; malheureusement elles sont trop incomplètes pour présenter un vif intérêt; le seul renseignement qui ait de l'importance est l'aperçu des séances de la chambre des pairs et de la chambre des communes du 8 février, dans lesquelles ont eu lieu des explications relatives à l'affaire de M. McLeod.

ANGLETERRE.

LONDRES, 9 février 1841.—Les renseignemens apportés par le paquebot *Cambridge* on produit un assez mauvais effet, et bien que les journaux de Londres les aient discutés avec une impartialité dont ils n'ont pas toujours fait preuve, cependant l'impression générale est peu favorable aux sécurités américaines.

Les districts manufacturiers de l'Angleterre sont retombés ces jours derniers dans la position difficile où ils étaient naguères. Les marchés au coton de Londres et Liverpool ont beaucoup moins d'activité que lors du départ du dernier navire à vapeur. Le tableau officiel de situation de la Banque d'Angleterre, publié chaque mois, prouve que, malgré une légère augmentation dans les ressources monétaires de cette institution, son passif a considérablement augmenté depuis quelque temps.

L'incertitude règne partout ici dans les affaires politiques, monétaires et mercantiles; et l'on n'a rien autre chose à faire que de constater simplement cette incertitude. D'après toutes les apparences, les deux partis politiques se balancent dans la Chambre des Communes; les whigs sont évidemment alarmés et cependant les toris ne paraissent pas certains de réussir à les renverser. Dans cette attente, le parlement ne fait rien et il est fort probable qu'une dissolution ne tardera pas à avoir lieu.

Les fonds anglais ont considérablement baissé à la suite des dernières nouvelles étrangères: la stagnation est partout et la défiance est générale.

—Les dernières nouvelles de la Chine sont loin d'être satisfaisantes: rien n'avance; il paraît que le gouvernement chinois ne cherche qu'à gagner du temps par ses négociations et que l'amiral Elliot dont on n'a pas une fort haute opinion se laisse abuser par la diplomatie de l'Empire Céleste. On assure que pendant ce temps les maladies font de grands ravages parmi les troupes de l'île de Chusan (Kinsin.) La question chinoise est en suspens comme toutes les autres.

—Les succès que les Anglais ont obtenus dans l'Inde ont été achetés au prix de pertes considérables; là comme en Chine les troupes souffrent considérablement.

—Dans un conseil qui a eu lieu le 6 février, la Reine a déclaré que désormais le nom du prince Albert serait placé à côté du sien dans toutes les prières qui se lisent dans les églises et dans les temples.

—Le duc de Wellington a éprouvé le 5 février une indisposition soudaine à la Chambre des Pairs, indisposition qu'on attribue à la rigueur de la saison. Elle n'aura du reste aucune suite fâcheuse pour sa seigneurie.

CHAMBRE DES PAIRS, 8 Février.—Des interpellations ont été adressées au Ministère au sujet de l'affaire de McLeod et de la correspondance échangée entre M. Fox, ministre résident de la Grande Bretagne à Washington et M. Forsyth, secrétaire d'Etat de l'Union; Lord Melbourne y répond dans cette séance, sans cependant entrer dans la discussion des arguments et des observations qui les ont précédés. L'honorable Lord établit d'abord les faits: un individu nommé McLeod, a été arrêté par les autorités de New York et mis en prison par elles sous une accusation de meurtre et d'incendie; cette accusation est lancée contre lui à propos de la destruction du bateau à vapeur Caroline. A la nouvelle de l'arrestation de McLeod, M. Fox, ministre anglais à Washington, a demandé au gouvernement général sa mise en liberté. Il a reçu pour réponse que toute cette affaire regardait les autorités de l'Etat de New-York et qu'il n'était ni au pouvoir ni dans les intentions du gouvernement général d'y intervenir. "Après ce rapide et clair exposé de la situation des choses, Lord Melbourne a ajouté: vos seigneuries n'exigeront pas sans doute que le ministère annonce tout haut la conduite qu'il doit tenir dans cette affaire. Elles doivent être sûres, malgré le silence qu'il garde, qu'il prendra les mesures les plus propres à garantir la sûreté des sujets de sa majesté et à défendre l'honneur de la nation anglaise."

CHAMBRE DES COMMUNES, 8 février.—Aux interpellations adressées par Lord Stanley au ministère dans la Chambre Basse, Lord Palmerston répond: "Je dois d'abord reconnaître que le noble Lord a abordé avec beaucoup de discrétion ce sujet qui est d'un très haut intérêt et qui est en même temps très délicat à traiter, puisqu'il touche à des questions d'une nature fort grave pour les deux pays. Je suis sûr que la Chambre appréciera la réserve que le noble lord a pris dans ses questions et celle dont je veux ne pas m'écarter dans ma réponse. Le noble lord a dit qu'il pensait que M. McLeod n'était pas au nombre de ceux qui ont attaqué la Caroline; les renseignemens que j'ai reçus, confirment cette opinion; mais pour ce qui a rapport à la position prise par M. Forsyth, dans sa réponse aux réclamations de M. Fox, je crois devoir déclarer que le Gouvernement Américain avait sans contredit le droit de considérer cette affaire soit comme une affaire à traiter entre les deux gouvernemens et à régler par eux en conséquence, soit aussi comme une affaire à traiter entre les autorités locales, ainsi que cela se pratique par les autorités anglaises elles-mêmes au sujet des citoyens américains qui se trouvent sur la frontière anglaise. Le Gouvernement Américain a cru devoir adopter le premier système et traiter l'affaire comme devant être décidée entre les deux gouvernements: il a donc pu, d'après ce système, adresser au gouvernement anglais une demande en réparation pour les actes commis par des sujets de la Grande Bretagne et on ne doit plus maintenant lui laisser la faculté de se placer sur un autre terrain. La Chambre comprendra que dans un sujet aussi délicat je dois m'abstenir de plus longues observations, et le fait que je viens d'établir répondra aux questions de l'honorable Lord.

Lord Stanley: Je crains que le noble Lord n'ait point parfaitement compris mes questions; car il n'a pas répondu à l'une d'entr'elles, et c'est la plus importante. Voici cette question: Le gouvernement a-t-il déjà pris des mesures pour la protection et la mise en liberté de M. McLeod; et s'il l'a fait, quelles sont ces mesures.

Lord Palmerston: J'avais l'intention de répondre à cette question avant de m'asseoir et c'est par oubli que je ne l'ai pas fait. Un cas semblable en principe à celui qui se présente en ce moment, a été sur le point de se rencontrer il y a dix-huit mois ou deux ans, et à cette époque M. Fox a reçu des instructions qui ont donné lieu à quelques-unes des communications récemment faites par le Gouvernement Américain. La Chambre doit croire, je l'espère, que le Gouvernement de sa Majesté enverra—il a déjà envoyé—des instructions; mais tant que nous n'aurons pas la fin de la correspondance, il sera impossible d'envoyer des instructions définitives. La Chambre pense bien que le Gouvernement aura soin d'envoyer des instructions convenables, mais il m'est impossible de déclarer ici de quelle nature elles seront.

Quant à la lettre de M. Forsyth, je demande permission de montrer les faits dans leur véritable point de vue. Le Gouvernement Américain désavoue les actes accomplis par les citoyens américains qui ont envahi le Canada et déclare que les autorités anglaises ont le droit d'agir avec eux comme bon leur semblera; que de plus ces individus n'ont aucun droit à la protection des Etats-Unis; mais d'un autre côté il considère l'affaire de la Caroline comme une affaire de Gouvernement à Gouvernement et qui ne doit pas être placée sous la responsabilité des individus. Tant que le gouvernement anglais n'aura pas désavoué la conduite des sujets anglais dans l'affaire de la Caroline, comme le gouvernement américain a désavoué les citoyens américains dans l'autre cas, il ne pourra changer de position dans la question.

Sir Robert Peel désire adresser une question relative aux faits à l'honorable Lord secrétaire des colonies; Y a-t-il eu des officiers de terre ou de mer de sa Majesté engagés dans l'affaire de la Caroline et blessés dans cette expédition? S'il en est ainsi, ont-ils reçu les pensions auxquelles ils auraient eu droit s'ils eussent été blessés durant le cours de leur service régulier.

Lord John Russel répond que des officiers de terre et de mer de sa Majesté ont pris part à cette expédition d'après les ordres des autorités coloniales et que quelques-uns ont été blessés, mais il ne pense pas qu'aucun d'eux ait reçu une pension.

FRANCE.

Aucune nouvelle importante n'est venue de ce pays, on sait seulement que les fortifications de Paris sont poussées avec une grande activité. L'Espagne, le Portugal et les autres Etats de l'Europe ne fournissent rien non plus.

Première Municipalité.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez publier le ticket suivant d'aldermen. Il a été suggéré par un grand nombre de votans comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des habitans du PREMIER DISTRICT.
G. Musson, A. D. Crossman,
John Davis, S. D. McNeil.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Wm Badger, Chase, pour Boston, T. C. Jenkins
Navire Queen, (Ang.) Hoeston pour Liverpool, W. O. Hewes & co.
Navire à vapeur New-York, Wright, pour Galveston, Bryan, Austin & co.
Barque Iris, Lamb, pour Baltimore, J. E. Bailey.
Brick Copenhagen, (Dan.) Beyer, pour la Havane, J. M. Anguera
Brick Delia, Parker, pour New-York, Bedford & Beck.
Goel. Marion, Smith, pour New-York, G. P. Reid & co.
Goel. Atrevido, (Mex.) Perez, pour Campêche, S. Fernandez.
Goel. Pequot, Phinney, pour la Mobile, C. J. Wheeler.

ARRIVES.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Swan, Limbert, de la Passe Sud-ouest
Bateau de remorque Huntsville, Williams des Passes.
Brick Reindeer, Doane, de la Nouvelle-Grenade—sur lest—au capitaine.
Goel. Emeline, Burroughs, de Apalachicola—sur lest au capitaine.
Goel. Oregon, Smith, de la Mobile—au capitaine.
Steamer Washington, Inloes, de Shreveport
" Reliance, Cable, de Cincinnati.
" Water Witch, Wright, de Natchitoches.
" Columbus, Rhodes, de Monroe,
" Independence, Brickel, de Cincinnati.
" Joan of Arc, Wright, de Yazoo City.

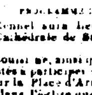

SERVICE FUNEBRE EN MEMOIRE DE NAPOLEON.

PROGRAMME:

Ce service solennel aura lieu samedi 20 mars courant, dans l'Eglise Cathédrale de St. Louis, à 9 1/2 heures du matin.

La Légion de la Louisiane, ainsi que le bataillon de Washington ont été invités à participer à cette cérémonie. La réunion aura lieu sur la Place d'Armes.

On ne sera admis dans l'église que muni d'un billet d'invitation signé de l'honorable juge Canonge, président du comité d'invitations.

Des places seront réservées dans l'église pour les autorités et les corporations invitées.

Les portes de l'église seront ouvertes à 7 1/2 heures et seront gardées par des factionnaires.

Des commissaires sont nommés par le comité général pour faire les honneurs et maintenir le bon ordre dans l'église. Ils porteront pour marque distinctive un ruban bleu sur crêpe noir au bras gauche.

Sur l'invitation du comité, Monseigneur l'Evêque a bien voulu consentir à officier pontificalement.

La messe de Requiem [de M. Curto] sera exécutée par Messieurs les artistes et Mesdames et Messieurs de cette ville.

Une salve de 21 coups de canon sera tirée vendredi 19 courant, au coucher du soleil.

Une autre salve de 21 coups de canon sera tirée samedi matin au soleil levant. De cette heure et de 10 en 10 minutes il sera tiré un coup de canon.

La fin de la cérémonie sera annoncée par une dernière salve de 21 coups de canon.

Les capitaines des navires dans le port sont invités à hisser leur pavillon à mi-mât en signe de deuil et à le porter en tête du mât lorsque la dernière salve sera entendue.

18 mars LE COMITE D'ARRANGEMENT.

CANONNIERS LOUISIANAIS.
C'est le 20 mars que sera célébré le service funèbre en mémoire de Napoléon—lui aussi, a été lieutenant d'artillerie. UN VIEUX GROGNARD.

McNAIR & Co.—Encanteurs et négociants commissionnaires, rue de la Commune No. 24.
Ventes à leur magasin tous les jours à 10 heures A. M. Les personnes qui ont des marchandises à faire vendre sont priées de les envoyer dans la soirée du jour qui précèdera celui de la vente, ou à bonne heure dans la matinée du jour de la vente. 16 mars—

AVIS.—On invite le docteur Théodore Gaillardet à prendre communication d'une lettre qui le concerne, écrite le 8 courant au Comité médical de cette ville, relativement à l'événement d'une jeune personne qui a eu lieu au commencement du mois dernier. RANCE,
13 mars—1 339, rue Bourgogne.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société à dater de ce jour pour faire le commerce d'importation de marchandises françaises, sous la raison de Casting & Lombard. FOIS. CASTING, J. M. LOMBARD.
J. M. Lombard étant sur le point de partir pour France se chargera des commissions que l'on voudra lui confier.
Toutes les personnes auxquelles les susdits associés pourraient devoir, sont priées de présenter leur compte pour en recevoir le montant, et de même toutes celles qui leur doivent sont priées de régler avec eux sous le plus bref délai. Rue Conti entre Royale et Chartres,
18 mars—3 attenant à la Banque de la Louisiane.

A VENDRE—Une belle propriété située dans le carré de la ville, première Municipalité, rue St Pierre No. 157, entre les rues Bourgogne et des Remparts, bornée d'un côté par la propriété de M. Louis Gally, et de l'autre par celle de M. Pre. Bourg formant l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts. La dite propriété mesure cinquante huit pieds de face sur quatre-vingt quinze de profondeur, aussi les édifices y construits. Elle sera vendue en totalité ou par lot au gré de l'acquéreur. S'adresser sur les lieux, à
16 mars—1of A. LOZE.

$1000 DE RECOMPENSE.
LE magasin du soussigné, sis rue du Camp No. 5, a été forcé dans la nuit de samedi le 13 courant, et une grande quantité de montres en or et en argent, de chaines en or, de bagues, de boucles d'oreilles et autres objets de bijouterie en ont été soustraits. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque découvrira le voleur et recouvrira les marchandises, ou une récompense proportionnée si on ne les recouvre qu'en partie. S'adresser à Mr Wm. Hanemann, rue de Chartres No. 84, ou au magasin du soussigné.
18 mars M. H. MEYER.

Succession de Paul Zolts.
AVIS est donné aux personnes qui ont des réclamations contre le défunt, de vouloir bien les présenter à M. Arnold Bodin, No. 70, rue Royale; et ceux qui doivent à la succession, sont priés de régler avec M. B. Azaretto, encoignure des rues Françaises et Victoire.
18 mars—3 B. AZARETTO.

MOUSSELINES SUISSES—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et offre à vendre, à des termes accommodans par colis, 4/4 et 6/4 mousselines; 4/4 et 6/4 jaconats blanc en pièces; mousselines rayées en couleur 4/4 et 5/4 nouveau genre; jaconats imprimés; cravates en jaconats imprimés; mousselines brodées pour rideaux; mousselines brodées à la Jacquard; mousselines brochées à fleurs; mousselines rayées, et à carreaux, imitation batiste, cols, bandes et entre-deux brodés au passé. Aussi un bel assortiment de mousselines brodées en couleurs.
18 mars—1a. BOURRY D'IVERNOIS, No. 33, rue de Chartres au 1er.

PERDU—Un certificat de dépôt émis par la succursale de la banque de la Louisiane à St. Francisville à l'ordre de Mme. Loloiska Gayozo pour la somme de $1714.05, est supposé avoir été perdu à bord du steamer Créole. Dans le cas où il serait présenté, le public est prévenu de ne pas le négocier, le paiement en ayant été arrêté.
La personne qui l'a en sa possession fera une grande faveur au soussigné en le remettant entre ses mains.
18 mars—3 A. RIVARDE & Co.

TABAC en feuilles—240 balles Cuba et 80 balles Havane, en débarquement et à vendre par ANDREW CASTILLO, 31, rue du Gravier.
10 mars—3.

CHAPEAUX DE PANAMA—Les soussignés viennent de recevoir directement un superbe lot de Chapeaux de Panama qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
JB. BERCIER & L. LABEDENS.
16 mars—6 141, rue de Chartres

CHAPEAUX—Les soussignés offrent à vendre des Chapeaux de paille d'Italie, Chapeaux de soie de Paris, de feutre ras, de castor, de cadets et bambins. J. BERCIER & L. LABEDENS,
12 mars—6 141, rue de Chartres

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26 Bienville
11 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.
11 mars

BILLETS de la banque de l'Union et du Mississippi, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co, 26, Bienville.
11 mars

VIN DE CHAMPAGNE, de la marque réputée de Lambert & Co, d'Avize, Marne, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville.
11 mars

RIZ—36 tierçons riz de la Caroline venant d'arriver de Charleston, à vendre par F. DE LIZARDI & Co.
18 mars 66, Bienville.

DES avances en argent seront faites sur consignations de sucre pour Louisville. J. VAIRIN & Co.
11 m

PORC—200 barils mess et prime à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., No. 36, Poydras.
16 mars.

BISCUIT—100 barils et demi barils de mess, thin, ronds, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co., No. 36, Poydras.
16 mars.

GRAISSE—Quelques barils et barrilets de graisse en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras
19 mars

CAFE—300 sacs café vert prime à vendre par CHS. BYRNE, 149, rue Tchoupitoulas.
18 mars.

SEL—2134 sacs à sels des îles Turques en magasin et à vendre par BENJN. DOUGLASS, 12, rue Poydras.
18 mars.

CAFE de Laguayra en débarquement et à vendre par SCHMIDT & Co., 90, rue Bienville.
18 mars.

CIRAGE—50 grosses à vendre par FROST & Co. 9, rue de la Douane.
18 mars

DENNINS—10 caisses à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.
18 mars

CHAUX DE PIERRE DE THOMASTON—2000 barriques de première qualité, en débarquement, et en magasin, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.
18 mars

CIMENT HYDRAULIQUE—300 barils en bon ordre; et 500 barils plâtre de Paris calciné, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane
18 mars

CAFE—135 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14, Poydras.
18 mars

FEVES ROUGES—100 barils en bon ordre, à vendre par CONVERSE & co. 55, Nelle. Levée.
15 mars.

EAU-DE-VIE DE MERISE, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle. Levée.
18 mars

A VENDRE—200 sacs café Rio et Havane; huile de lampe; bœuf mess et prime: tabac chiquer; clous assortis, à vendre par CONVERSE & co. 55, Nelle. Levée.
18 mars

CAFE RIO—200 sacs restant du chargement du Nimrod, de Rio Janeiro, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par WN. FREHN, 56, Douane.
18 mars

HUILE DE LIN—25 barriques reçues par le Charles, de Londres, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane.
18 mars

CHANDELLES—50 caisses chandelles de blanc de baleine; 25 do. savon, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.
18 mars

PORC mess et prime, à l'inspection, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.
18 mars

CAFE de la Havane, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.
18 mars

BEURRE de Goshen, prime, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.
18 mars

HUILE—30 barriques huile de baleine blanchie, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.
18 mars

VIEUX cuivre—Un lot considérable à bord du brick Osage, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.
18 mars

ARROW ROOT en débarquement du brick Osage, à vendre par J. H. ASBRIDGE, 97, rue du Camp.
18 mars

CHAPEAUX de Palmier.—Un nouvel envoi récemment reçu et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.
18 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins 70 caisses assorties en débarquement et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.
18 mars

HUILE mélangée 2000 gallons à vendre par WM. HENRY FULLER, 12, rue Poydras
18 mars

HUILE de baleine en barriques et en barils, à vendre par WM HENRY FULLER, 4, rue Poydras
18 mars

VERT DE GRIS et blanc de plomb à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras
18 mars

VINS—50 barriques vin de Catalogne,
100 1/4 do. do. do.
4 barriques do. Faro,
10 caisses do. do.
25 barils vin rée, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co.
18 mars.

EN débarquement du brick Favorite: 200 barils de goudron; 100 rouleaux cordages de Manille, trempé; 100 pièces ravens duck; 30 sacs café Java vieux gouvernement; 1000 livres muscades, No. 1. 100 caisses et 1-2 do. chandelles au moule, 100 bts. de [illegible], 15 bts. [illegible]; 600 caisses Lucifer No. 1; 60 barils résine, esprit de térébenthine et vernis, 300 barillets de clous; 100 balles tissus du pays; 200 caisses chocolat, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.
19 mars

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné offre à vendre, par colis et à des termes libéraux:
Toile blanche 4/4, en pièces et demi-pièces,
Coutil blanc et écru, en 5/4, 3/4,
Linon 5/4, 5/8, 3/4 et 7/8,
Mouchoirs batiste 5/4 et 7/8, diverses qualités,
Toile de Hollande, grise, 5/4,
Mousseline 6/4 et mousseline jaconat,
Mousselines à grandes raies et à carreaux
Fil à coudre &c. WILLIAM PREHN,
18 mars 56, rue de la Douane.

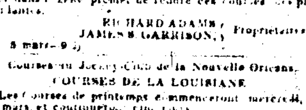

COURSES DU JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE.
Les réunions de printemps de l'année 1841, commenceront, suivant l'usage, le quatrième mercredi de mars. Le nombre extraordinaire des chevaux qui doivent entrer dans l'arène promet de rendre ces courses des plus brillantes.
RICHARD ADAMS, JAMES S. GARRISON, } Propriétaires.
5 mars—9 j

Courses du Jockey-Club de la Nouvelle Orléans.
COURSES DE LA LOUISIANE.
Les Courses de printemps commenceront mercredi, le 17 mars, et continueront cinq jours.

Premier Jour.
The Great Sweepstake—Course de 4 milles—Entrée, $1000, dédit $500.—Six souscripteurs, et la liste est close.
Bay wood, de 4 ans, par Eclipse, appartenant à Thos. J. Wells;
Sarpedon, de 3 ans, importé par Belshazzar, appartenant au col. Thomas Watson;
Sarah Bladen, de 4 ans, par Leviathan, appartenant au col. A. L. Bingaman;
Pedlar, de 5 ans, par Leviathan, appartenant à Eaton P. Daves.
West Wind, de 4 ans par Château-Margaux, au général Thos. B. Scott;
Lula, de 4 ans, par Medoc, à D. F. Kenner.

Second Jour.
PREMIERE COURSE—Prix: $400—Distance de 2 milles—Chevaux de 4 ans et au-dessus, poids de 100 livres; au-dessous de 4 ans, le poids approprié.
SECONDE COURSE—Poule pour les chevaux de 3 ans.—Entrée: $500, dédit $200.—Cinq souscripteurs, et la liste est close.—Course de 2 milles.—Poids: les poulains, 75 livres; les pouliches, 72.
Le Poulain Leviathan, par sir Archer, à D. F. Kenner,
Pouliche Mulatto Bell, par Conqueror, à F. Duplantier;
Un Poulain, par Patrick Henry, à Eaton P. Daves;
Pouliche Mary Walton, par Leviathan, appartenant à J. B. Pryor.
Thorn Hill, par Glencoe, au colonel Thos. Watson.

Troisième Jour.
PREMIERE COURSE—Prix du Jockey-Club,—$700.—Distance de 3 milles.
SECONDE COURSE—Poule de chevaux de 3 ans, qui, jusqu'au 1er janvier 1841, n'ont jamais remporté de prix.—Distance de 2 milles—Entrée, $250; dédit, $100
Poulain bay, par Eclipse, de Virginia, à John C. Beasley.
Poulain bay foncé, appartenant à J. B. Pryor, par Leviathan.
Poulain Fair play, par Hanslap, d'Atalanta, par imp. Chance à John C. Terry.
Poulain bay foncé, par Sarpedon, de Wa[illegible], à W. J. Minor.

Quatrième Jour.
PREMIERE COURSE.—Prix du Jockey-Club, $1000. Distance de 4 milles.
SECONDE COURSE.—Pari de $4000—Course de 2 milles—Autocrat et Mercury, de MM. Taylor et Garland, contre Lady Plaquemine, par Little Red, de M. Michel Schlater.

Cinquième Jour.
PREMIERE COURSE.—Prix, $400—Course d'un mille.—3 de 5.
Poulain bay, par Grey Conqueror, de John C. Beasley.
Gambler, par Leviathan, de Timoléon, appartenant à F. Duplantier.
Pouliche, par Leviathan, de Timoléon, appartenant à à F. Duplantier.
Pouliche, par Leviathan, de Donna Maria, à D. F. Kenner.
Pouliche sœur de Déilé Doe, à W. J. Minor.
Liz Hewet, par Ivanhoe, de Princess Anne, par M. Tonson, à Jas. S. Garrison.
JAS. S. GARRISON, propriétaire.

Le nombre extraordinaire de chevaux, et surtout celui des coureurs pour le grand *Sweepstake*, ne peuvent que rendre les Courses de la Louisiane des plus brillantes. 5 mars—7,3ps

V. & O. VIGNAUD—*Rue de Chartres* No. 49,
ONT fait l'ouverture d'un joli assortiment d'articles de fantaisie et jouets pour étrennes, savoir:
EN AULLE ET PALISSANDRE:
Guéridons, tables à ouvrage, boîtes à ouvrage, à bijoux, à odeurs, à jeux, à gants, à mouchoirs, à nécessaire, à toilette; corbeilles, cabas, vide-poche, dés doirs, métiers, porte feuille, étuis à cartes de visites &c. &c. en ébène, en écaille et palissandre à riches incrustations.
PORCELAINE ET CRISTAUX:
Verre d'eau, tête-à-tête, veilleuses, coupes, corbeilles, flacons, porte-fleurs, vases, Boîtes à poudre, jardinières, &c. &c. en porcelaine, décors riches et cristal blanc et de couleur.
JOUETS D'ENFANS:
Amenblemens complets pour enfans, lits français, fauteuils à la Voltaire, chaises, sofas, armoires à glace, secrétaires, commodes, tables à ouvrage, tables à volets, toilettes, lavabos &c. ménages et services, en porcelaine, fayence et plaqués. Jeux divers en boîtes; tir au pistolet, billards, poupons, poupées, jouets, mécaniques, lanternes magiques, voitures, chevaux à jupons &c &c. &c. Aussi un très joli billard. 17 dec

FUMIGATEUR PECTORAL
DE J. ESPICE, PHARMACIEN,
Membre du conseil central de salubrité de la Gironde.
LES effets salutaires du fumigateur, dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatées par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les organes souffrantes de la poitrine; il a une action spécifique dans les catharres, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires; il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phthisie laryngée et la phthisie pulmonaire.
Le FUMIGATEUR PECTORAL sous forme de cigarilles, se fume comme elles; il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction qui en indique les quantités par jour dont l'âge en diffère.
En repositaire seul autorisé J. METOE,
28 nov rue Royale No

HABILLEMENTS D'ETE ET DE PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent un assortiment complet d'habillemens pour le printemps et l'été, parmi lesquels sont des habits et redingottes en mérinos noir et de couleur superfin en bombazin; étoffes à carreaux, en guingan, en drap d'été, et en toile blanche et écrue; pantalons de tous genres en cotonnade et en coutils blanc et écru, en étoffes rayées et unies, en nankin; en mérinos français en bombazine et en toile blanche et écrue.
Vestes de bureau de bombazine noire superfine, en toile à carreaux, de blanche et écrue.
Gilets de tout genre.
Aussi—Un magnifique assortiment de chemises de mousseline et de fantaisie; et une variété innombrable de vêtements, de fantaisie, sur lesquels on sollicite l'attention des habitants de cette ville et des étrangers.
Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.
MEAKINGS & KETCHAM, Encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.
12 mars

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Musson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie, tables, cheminées, grilles de Russie, ornemens en albâtre, tables rondes en marbre, à des prix réduits. Le soussigné recevra [illegible] ordres pour toutes marchandises des ports de New York ou d'Italie et plus particulièrement pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI.

TRAITES sur Londres à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.,
16 mars 79, rue Toulouse.

120 SACS CAFE—Havane en débarquement du brick Empresario, en magasin, et à vendre par J. N. RECULFI,
16 mars 44 rue Toulouse.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Régister, voir la quatrième page.

SUCCESSION DE JOSEPH DAVENPORT—Vente par le Régister des Testaments.—Mercredi quatorze avril 1841, à une heure p. m. à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Davenport décédé, l'esclave ci-après nommé: Baptiste nègre créole âgé d'environ dix-sept ans.
Conditions de la vente—Six, douze et dix huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant dix pour cent d'intérêt à échéance en cas de non paiement, sans autoriser les acquéreurs à retarder le paiement des dits billets, lesquels seraient assurés par hypothèque sur l'esclave.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B. Acte de vente devant L. T. Caire not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 m

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de S. Hart—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Cecille Bonille, tutrice des mineurs Antoinette, Amelia, Samuel et John Hart ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
18 mars Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Marc Lafitte—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Viguié et Théodore Seghers exécuteurs testamentaires de la succession de Marc Lafitte ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
18 mars W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

VENTE PAR LE SHERIF.
Antoinette Marsenat, épouse de André Coste, vs. André Coste, son mari.
COUR DE DISTRICT—No 18 276—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, sur les lieux, Cours des Tritons, entre les rues Apollon et Bacchus, Mardi 30 mars 1841, à quatre heures de l'après-midi,
Un lot de Meubles saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er District.
18 mars—4, en 10j

VENTE PAR LE SHERIF.
Charles N. Pearson contre Frederick Coan.
COUR DE DISTRICT—No. 19,001—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, Samedi, dix avril 1841, à midi:
1o Une maison située à Duvergerville, dans cette paroisse, rive droite du Mississipi; la dite maison se trouve sur un terrain appartenant à Mr. Joseph Rouse, et les héritiers de Thomas Hasam.
2o Le bail du terrain sur lequel se trouve la dite maison, lequel bail expire le 1er juillet 1842, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
N. B. L'acquereur devra consentir aux restrictions et obligations stipulées dans le bail, savoir:
1o A l'expiration du dit bail, il devra enlever la dite maison, à ses propres frais, du dit lot de terre, sur lequel elle se trouve bâtie, s'il en est requis par les propriétaires du dit lot.
2o L'acquereur n'aura pas le droit de vendre aucunes liqueurs ni de tenir une maison publique dans la dite maison.
3o L'acquereur s'engagera au paiement d'une rente annuelle de cent cinquante piastres, payables tous les mois aux propriétaires de dit lot de terre à raison de $12 50 par mois. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
8 mars—4t, 8, 15, 29 mars et 10 avril.

LEGION DE LA LOUISIANE.
LE Comité d'invitation pour le service funèbre qui doit être célébré à la mémoire de Napoléon, ayant officiellement invité les officiers, sous-officiers et soldats, composant la Légion de la Louisiane, à assister à cette cérémonie qui doit avoir lieu samedi prochain, 20 du courant, dans la Cathédrale de cette ville, les membres composant la dite Légion sont invités à prendre les armes le jour ci-dessus désigné à sept heures du matin, la cérémonie devant avoir lieu à huit heures précises, et se réuniront sur la place d'armes sous le commandement du Colonel Cavelier.
Le Brigadier Général, S. S. BELF,
16 mars Commandant la Légion de la Louisiane.

GARDES D'ORLEANS—Attention.
D'après l'invitation faite à la Légion de la Louisiane les membres de la compagnie qui désirent assister à la cérémonie funèbre de Napoléon, sont invités à se réunir samedi prochain 20 courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous.
Grande tenue d'hiver.
De la part du capitaine.
18 mars A. DUBUC, Sergent Major

GUARDIA DI JACKSON—Atenzione.
La Compagnia prenderà le armi sabato alli 20 del corrente, a sei ore è mezza di mattina precise, la Reunione sarà la casa del primo tenente [illegible] si raccomanda la puntualità di questo ordine.
Per ordine del capitano.
18—2t C. TRISCONI, Sergente Maggiore.

ECLAIREURS D'ORLEANS.
La Compagnie prendra les armes dimanche 21 courant, à 7 heures précises. A. M. et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement.
Habit bleu, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine N. Gurlie,
18 mars—2 P. A. AUBERT. Sergent-Major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
La compagnie sortira à pied samedi, 20 du courant, à 6 1/2 heures du matin, tenue d'hiver. Pour assister au service funèbre en mémoire de Napoléon. Rassemblement sur la place St. Antoine.
Par ordre du capitaine.
F. FRALON
17 mars Mal. des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS.
Attention!!
La Compagnie se réunira samedi, 20 du courant, à 6 1/2 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, à pied, avec équipement complet, à l'exception de la lance.
L'appel se fera à 7 heures précises. On recommande d'être ponctuel.
Par ordre du capitaine.
J. DUFFAU, Maréch. des logis chef.
17 mars

CHASSEURS ST. BERNARD.
La compagnie se réunira sous le hangar du Rail Road du lac Pontchartrain, jeudi prochain, 18 du courant, à 6 1/2 heures de l'après midi, équipement complet, tenue d'hiver. Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.
Par ordre du lieutenant Aug. Viavant.
THR. LACROIX, Maréch. des log. chef.
15 m—2.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, le 16 mars 1841.
LA Direction de cette Banque procèdera Mardi prochain le 23 mars courant, à la nomination d'un caissier commis assistant de cette institution.
Les applications devront être remises la veille de l'élection. Par ordre.
17 mars L. BERNARD, caissier.

PORC—Mess et M. O. actuellement en débarquement et à vendre par CHS. BYRNE,
17 mars 150, rue Tchoupitoulas.

SUCRE 300 boucauts sucre de 1ère qualité, en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD,
17 mars 12 rue Tchoupitoulas.

FER—25 tonneaux, de grandeurs assorties, à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD,
17 mars 12 rue Tchoupitoulas.

CIGARES—80 milliers Regalias, Canones, Imperiales et Caxadores, à vendre par
17 mars P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

HUILE de lin—110 barils huile de lin d'Angleterre et de Hollande, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
17 mars 20, rue de la Commune.

HUILE de castor—20 barils No. 1 à vendre par JARVIS & ANDREWS,
17 mars 20, rue de la Commune

WHISKEY—14 barils récemment reçus et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
17 mars 25, rue Gravier.

SEL—1800 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement des navires Clinton et Jno. Walker, à vendre à bas prix sur la Levée en quantités au gré des acheteurs. S'adresser rue de la Commune No. 61. 17 mars

CONSTAMMENT en mains et à vendre, un assortiment de cigares supérieurs de la Havane, de tabac en balles, capes de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Cuba. S'adresser rue St. Louis, No. 61, en face de la Bourse St. Louis. H. SCHOPFER. 17 mars—

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
POUR l'arrestation de la mulâtresse ou griffonne FANNY, partie marronne depuis le 10 janvier dernier. Elle est âgée d'environ 40 ans, de moyenne taille, ayant assez d'embonpoint; elle parle l'anglais et le français, marche et s'exprime avec lenteur. Son air est assez doux; ses dents sont gâtées sur le devant, et elle a quelques taches noirâtres sur les joues. Elle a été connue en ville comme marchande de lait [illegible] bord. On l'a vue dans les environs du bassin neuf, cherchant de l'ouvrage comme blanchisseuse.
Les personnes qui pourraient l'employer et les capitaines de navires qui lui donneraient passage seraient poursuivis conformément aux lois. D'HUART.
17 mars 3 N. F. Washington, près de la raffinerie

TRAITES SUR PARIS, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co.
17 mars—6 26, Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co.
17 mars. 26, Bienville.

TRAITES sur France et l'Angleterre, à vendre par J P BONNET,
12 mars 3, rue Royale.

A. R. McNAIR ayant reçu sa commission d'encanteur s'est associé avec MM. L. V. Hubbard et H. P. Merrifield sous la raison de McNair & Co., pour la vente de propriétés foncières, d'esclaves et de toutes autres sortes de propriétés. Ils ont pris leur magasin dans la rue de la Commune, No. 24; et ils sollicitent respectueusement le patronage du public.
A. R. McNAIR, L. V. HUBBARD, H. P. MERRIFIELD.
12 mars—10

Rue Royale, No. 189, encoignure St. Pierre, à rue St. Charles No. 46, en face l'Hôtel Exchange.
MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son séjour dans la capitale du goût et des modes, il a cultivé les relations des meilleurs coiffeurs pour s'initier aux nouvelles coiffures pour ce qui fait aujourd'hui la vogue.
Ayant visité les meilleures maisons de fleurs pour coiffures, ainsi que tout ornement de ce genre, et en perles, les personnes qui voudront l'honorer de leur visite à ses magasins, trouveront un grand assortiment de marchandises nouvelles:
Parfumerie Monpelas, Bernier et autres bons parfumeurs de Paris; Gants, Brosserie en tous genres, Bourses, Sacs nouveaux en soie, Eventails, Paniers d'osier fantaisie, Chapeaux d'enfants et Casquettes; Portefeuilles, Souvenirs, Masques, Coutellerie fine, Nécessaires d'hommes et de femmes, et autres; Peignes en tout genre, et beaucoup d'autres articles de nouveautés.
Dépôt d'Huile Exprèse, infaillible pour faire pousser les cheveux, du docteur Humbert; Eau et Poudre à teindre les cheveux.
Articles d'hommes.
Chapeaux, Souliers, Chemises, Cols, Cannes, Gants, Cuirs à rasoirs, Parapluies, etc.
Jouets d'enfants et Cartonnages pour étrennes; Tabletterie, Boîtes à musique, Tabatières, Miroirs, Ustensiles de bureaux.
Dépôt d'Odontine de Pelletier.
Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.
Tous ces articles à vendre en gros et en détail.
Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 16 nov.

FREDERIC WILKINSON,
Député voyer général de l'Etat de la Louisiane, Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles.
1er déc— Nouvelle Orléans.

200 Doublons espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
1er fév

LETTRES de change sur New-York offertes par F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 66, Bienville.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi 18 mars 1841.
La seconde représentation de
ZANETTA,
OU JOUER AVEC LE FEU,
Opéra nouveau, en 3 actes, de Scribe et d'Auber.
On commencera à 6 3/4 heures précises.

LA Grande Ménagerie et le Cirque sont maintenant ouverts à l'encoignure des rues Condé et Hôpital, où ils resteront pour quelques jours encore.
La ménagerie est ouverte de 2 à 6.
Prix d'entrée 50 cents.
Cirque et ménagerie ouverts à 7 heures. Entrée 75 cents. 16 mars

SALLE ST. LOUIS.
CLOTURE DES BALS.
Bal de la Saint Joseph.
Le Vendredi, 19 mars, il sera donné à Salle St. Louis,
UN GRAND BAL PARE.
Précédé d'un
BAL D'ENFANS
au
BENEFICE DE M. RUFFIER,
Conducteur de l'Etablissement.
L'Orchestre sera composé de 16 Musiciens et sera dirigé par M. Cosini, qui a généreusement offert ses services pour cette occasion.
Le Bal d'Enfans commencera à 6 heures et finira 10 heures.
La fin du Bal d'Enfans sera annoncée par un galop d'Auber, suivi d'une marche nationale.
Prix d'entrée............ $1 00
Enfans............ 50 cts.
M. Ruffier a l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général qu'il n'a rien négligé pour rendre cette soirée agréable aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.
On peut se procurer des billets au bureau de la Salle de bal.
P. S. Plusieurs contredanses et valses nouvelles seront exécutées par l'orchestre pendant la soirée.
13 mars—7

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St-Louis entre Chartres et Royale.
JEUDI SOIR, 18 MARS.
BAL PARE ET MASQUE.
Ces bals auront lieu tous les Jeudi et Samedi de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.
Prix d'Entrée, Cavaliers.............. $1 50.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI 19 MARS.
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers............ $2.
16 mars MITAUD.

LEVIATHAN DU MISSOURI.
LE propriétaire de ce magnifique objet de curiosité a le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il s'est décidé à s'arrêter pour peu de temps dans cette ville avant de se rendre à Londres et à Paris, parce qu'il considère comme un devoir d'offrir à ses concitoyens la première occasion de voir le plus grand monument de l'antiquité qu'on ait encore vu, avant de le transporter à l'étranger où il restera selon toute probabilité.
Les limites de cet avis ne permettant pas de donner une description du monstre anti-diluvien; mais on pourra se procurer des pamphlets en contenant une définition exacte, chez les principaux libraires, et au salon de la Bourse St. Louis où il est exposé. Ces pamphlets contiennent aussi la comparaison de cet animal avec le léviathan de la Bible et des traditions des Indiens qui en ont amené la découverte, et sont à tous égards dignes de l'attention du public éclairé.
Je dirai seulement ici que cet animal a été déterré dans le pays des Osages, état du Missouri. Le squelette est bien conservé; il a trente-deux pieds de longueur, 15 pieds de hauteur; la distance d'une extrémité à l'autre des broches de 21 pieds. Cet animal a été amphibie et de la race des dévorants.
Entrée—Soixante et quinze cents. Pour les enfans, moitié prix.
L'entrée est dans la rue de Chartres.
22 fev—1m ALBERT KOCH.

POUR FRANKLIN & LA NELLE-IBERIE, ATTAKAPAS.
Le navire à vapeur TOMOCHICHI, capt Gillett, reçoit du fret au wharf de la rue du Canal, et partira jeudi, le 18 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. C. GILLETD,
16 mars 16, Poydras.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le steamer EDW. L. SHIPPEN, capt. Russell, partira ce soir à 4 heures. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure.
19 mars A. P. GRAY & Co.

POUR NATCHITOCHES et les Ports intermédiaires.—Le steamer BOGUE HOMA, capt. W. S. Warong, partira vendredi, le 19 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Bienville. 16 mars—2

STEAMER TARQUIN A VENDRE.
Le steamer solidement construit et tirant peu d'eau, avec ses agrès et ustensiles en parfait état, est offert pour être vendu si l'on veut traiter immédiatement.
Le Tarquin a été construit en 1837, et il fit son premier voyage au mois de novembre de ladite année. Sa quille et sa machine étaient alors entièrement neuves. Il est maintenant en bon état sous tous les rapports, et il a une machine excellente. Il jauge 100 tonneaux de fret, et tire 3 pieds 4 pouces. Pour les conditions s'adresser à ADAMS, HARTWELL & Co.
10 mars 36, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE.—Le steamer EDWARD SHIPPEN, capt. Russell, partira jeudi le 18 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à A. P. GRAY & Co. 41, Vieille Levée.
17 mars

POUR LA RIVIERE MISSOURI.—Le bateau à vapeur LEANDER, capt. S. Rodd, sera prêt à recevoir un fret aussitôt prochain, et partira lundi 22 de ce mois, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à CHS. DOANE, 69, rue Poydras.
17 mars

POUR CINCINNATI et Louisville—Le Steamer à vapeur porteur de la malle, VICKSBURG, capitaine Grue, partira du bout de la rue Canal, Vendredi 19 du courant, pour les ports susdits et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à W. E. LAWRENCE, 29, Nlle-Levée.
17 mars

BATEAU DE LA MALLE DES E. UNIS.
Pour Louisville et Cincinnati—Le steamer INDEPENDANCE, capitaine S. Brickle quittera la Levée samedi le 20 mars courant pour les ports ci-dessus et ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Gravier ou à H. E. LAWRENCE,
18 mars 29, Nouvelle Levée

POUR NEW-YORK.—La goëlette ERIE, capt. Webb, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp,
10 mars

POUR LA HAVANE (Positivement Samedi 20)—Le Brick A. No. 1, EMPRESARIO, capt. Colin, chargera 100 barrils pour compléter son chargement, et partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à JOSEPH PRATS.
15 mars 27, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK—Ce soir jeudi le 18 courant—Ligne de New-York et de la Louisiane—Le packet MISSISSIPI, capt. Hulard, partira ce soir. Pour fret ou balles de coton ou l'équivalent, ou pour passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
18 mars 42, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette de première classe VOLTA, capitaine Hopkins, ayant les trois quarts de son chargement engagés partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick CHARLES, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
17 mars 97, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe MARY FRANCIS, capt. Pearson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 48, Camp.
17 mars

POUR BALTIMORE.—Le brick paquebot ARCHITECT, capt. Gray, partira le 18 courant, et peut recevoir convenablement huit passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
17 mars 24, Douane.

POUR BALTIMORE.—La barque paquebot MARY, capt. Myrick, partira le 26 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
17 mars 24, Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick paquebot FRANCIS P. BECK, capt. Stackpole, partira le 19 courant. Pour passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
17 mars. 24, Bienville.

NAVIRE EN DEMANDE—Pouvant porter 600 boucauts de tabac pour Londres. S'adresser à SCHMIDT & Co.
17 mars 90, rue Bienville.

ON DEMANDE à acheter un brick ou une goëlette d'environ 100 tonneaux. S'adresser au No. 70, rue du Camp. 17 mars.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA HAVANE.
Le brick CUBA, capt. Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée partira positivement samedi le 20 courant. Pour balance de fret ou passage, pouvant accommoder 25 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord ou à l'extrémité du marché aux viandes ou à J. ROBERT & co.
18 mars 3, rue des Magasins.

POUR LA VERA CRUZ—La belle goëlette WATER WITCH, Capt. J. Arnoux, ayant une partie de son fret arrêté partira sous peu de jours. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CO.,
15 mars No. 56 Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick APALACHICOLA, Capt. L. Cormear, partira sous peu. Pour fret et passage s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CO.,
15 mars No. 56 Vieille Levée.

POUR FRANKLIN et les ports intermédiaires.—La goëlette fine voilière HARRIET, partira pour les ports ci dessus, mercredi le 17 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Picayune Tier ou à J. HALL & H. BEIN, 5, Nlle. Levée.
15 mars

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier, AUGUSTA, capt. J. Boyer, sera promptement expédié pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles coton et passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à J P BONNET,
12 mars 3, rue Royale.

LE Dr. FORMENTO de retour dans cette ville, offre ses services au public et à ses amis. Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, à la ci-devant demeure du Dr. Byronsight.
17 fev—1m

MR. PINGUET, Pharmacien, donne avis au public qu'il a pris la direction de l'ancienne pharmacie Monréau, située encoignure Bourbon et Dumaine, maintenant fermée pour cause de réparations et devant ouvrir du 10 au 15 courant. 9 mars—14

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Nicolas Girod, sont prévenues que d'hui ils trouveront les exécuteurs testamentaires, dans les 8 à 9 heures du matin, et de 6 à 7 heures de relevée, au bureau du Greffier de la Cour de Cité, Place d'Armes.
Tous reçus donnés par eux porteront les signatures A. Dreux et A. Guillot. 15 mars—6

MOUSSELINES imprimées (couleur vive) ayant droit au drawback, à vendre par TOOLE & BARRIERE,
16 mars 20, rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné:—
100 douzaines chemises de percale blanche,
100 do. do. do. imprimées.
1 m F. BONIS.

ASPHALTE.
B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.
Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore *le prix actuel de ses confrères*. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, à la brosse, garantie pour un an, 25 cents la yarde.
Bureau No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

A VENDRE à bas prix pour clore une consignation:
30 caisses absynthe Suisse;
30 do vin blanc haut Barsac;
30 barils vinaigre blanc;
30 barriques vin rouge;
12 milliers bouchons à damejeannes;
14 barils vin de Sauterne;
4 caisses prunes à l'eau de vie;
240 douz. chemises blanches et en couleur;
3 douzaines de très vieux madère;
4 caisses papier à lettres;
1 caisse porcelaine;
11 chapeaux de soie cadet.
Aussi—20 caisses de vin rouge qualité supérieure de divers prix; Grave de Lagnes rouge en verre, Lafitte, Chateau Margaux, Haut Brion,
4 caisses chapeaux de dames;
[illegible] à Pauillac. C. DUFOUR,
8 mars 58, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR McNAIR & Co.
Rue de la Commune.
IL sera vendu ce matin, le 18 courant, à 10 heures, à leur magasin, une quantité de groceries consistant en:—Sucre raffiné, vin d'Oporto et de Xérès, bœuf prime, bière double de Londres et ale, beurre et fromage de Goshen, maquereaux, harengs, whiskey, rum de-rye américaine, à bon vin rouge, genièvre, cidre de Newark, raisins, amandes, et une quantité d'autres articles. 18 mars

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT ET ARBRISSEAUX.
IL sera vendu sans réserve, vendredi le 19 courant, à 4 1/2 heures P. M. au magasin de la rue de la Commune, No 30, par Jos. A. Beard et Co et pour clore une consignation:—Un assortiment d'arbres fruitiers et d'ornements, consistant en orangers, framboisiers d'Anvers, pruniers Reine Claude verts et jaunes, poiriers et pêchers, marronniers, et lanthus, lilas de Perse, boules de neige, catalpa, tilleul d'Angleterre, peupliers à feuilles argentées, &c. &c.
16 mars.

Vente de Propriétés de valeur dans la Seconde Municipalité.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu samedi le 20 courant, à la Bourse de St. Louis, pour clore un intérêt de société:
Neuf lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Poydras, Gironde, Nevis et St-Paul. Le No. 1 mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Gironde sur cent sept pieds et dix pouces de profondeur.
Le No. 2 les mêmes dimensions que le No. 1 et est contigu au 1.

Le No. 3	"	"	"	2 (2),
" 4	"	"	"	3 (3),
" 5	"	"	"	4 (4)

Le No. 6 a vingt quatre pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue St.-Paul sur cent sept pieds dix pouces de profondeur.
Le No. 7 a les mêmes dimensions que le No. 6 et est contigu au No. 6.

Le No. 8	"	"	"	7 (7)
" 9	"	"	"	8 (8)

Conditions:—Un cinquième comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endosseurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public aux frais des acquéreurs. 16 mars.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, le 19 courant, à 11 heures A. M., au No. 256 de la rue de la Commune, à l'encoignure de la rue St. Pierre,
Le contenu d'un Magasin de Grocerie bien assorti et le bail de la maison.
Conditions à la vente. 16 mars

Vente de Syndic.
A. Barbarosse contre ses créanciers.
PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu mercredi 24 mars 1841, à 10 heures précises du matin dans les magasins du Shérif, situés rue d'Orléans vis à vis le théâtre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 1er. mars 1841:
50 barils graisse; 6 barils porc mess, de 15 à 20 barils [illegible] cru brut. 15 mars—20, 22, et 24.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton avarié.
IL sera vendu Jeudi, 18 courant, à 5 heures, à la presse à coton des Planteurs:
Soixante balles de Coton endommagé, pour compte de qui il appartiendra:
Conditions comptant. 17 mars—2

PAR R. S. SYKES.
Vente d'eau-de-vie, sans réserve.
IL sera vendu Jeudi, 18 courant, à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 61, en face de l'Arcade Banks:
Treize demi pipes eau-de-vie de Cognac.
Conditions—$200 et au-dessous, payables comptant, de $200 à $400 à 90 jours; et au-dessus de $400 à 4 mois en billets endossés à satisfaction.
On vendra en outre—25 demi-pipes genièvre de Hollande, aux mêmes conditions. 17 mars—2

PAR BENJ. KENDIG.
IL sera vendu à l'encan vendredi le 19 courant à midi, à la Bourse St. Louis:
Eliza, âgée de 15 ans, mulâtresse claire et domestique,
Henriette, de 30 ans, négresse excellente couturière, domestique et gardienne d'enfans,
Lewis, âgé de 30 ans, nègre de champs, (ramassant 200 liv. de coton par jour,)
Lucinda, âgée de 24 ans, excellente couturière d'habitation,
Joe, âgé de 17 ans, nègre de champ,
Frank, âgé de 17 ans, mulâtre clair, domestique et palfrenier,
Mondy, âgé de 12 ans,
Lucy, âgée de 19 ans, esclave de champ.
Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public aux frais de l'acquéreur. 17 mars

Vente par colis de verrerie.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi prochain le 19 courant à 10 heures A. M. à leur salle d'encan:
Cent colis de verrerie, consistant en gobelets unis et ciselés, verres à vin, à gelée et à champagne.
Conditions à la vente. 17 mars

PAR S. GUINAULT.
Vente pour cause de départ.
IL sera vendu jeudi 18 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
La négresse Rosalie, âgée d'environ 30 ans, depuis l'âge de trois ans dans le pays, excellente cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne pâtissière, gardienne d'enfant, et très bonne domestique de maison.
Conditions comptant.
L'acte de vente par devant Jh Cuvillier notaire public.
16 m

ESCLAVES! ESCLAVES!
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu, jeudi, le 18 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants:—
Moses, âgé de 35 ans,
Mary, âgée de 20 ans,
David, âgé de 2 ans,
Sulkey, âgée de 17 ans et ses deux enfants,
Delsy, âgée de 30 ans et ses enfants.
Ces esclaves sont tous habitués aux travaux des champs et excellents sujets, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Mary Ann, âgée de 20 ans domestique, bonne blanchisseuse et repasseuse, excellent sujet: elle a un enfant à la mamelle et n'est vendue pour aucune autre cause que le départ de son maître. Elle est pleinement garantie.
Mary, mulâtresse âgée de 23 ans, couturière et domestique pleinement garantie; seulement elle n'est [illegible] à deux ans. Elle a deux enfants.
John, griffe âgé de 30 ans, bon barbier, cocher et domestique, pleinement garanti, seulement il a été absent [illegible] à plusieurs mois.
Reuben, âgé de 40 ans, esclave de champ et pleinement garanti.

Eliza, âgée de 25 ans,	do	do	do	do.
Harriet, âgée de 14 ans,	do	do	do	do.
George, âgé de 2 ans,	do	do	do	do.
Esther, âgée 23 ans,	do	do	do	do.

Franck, âgé de 24 ans, esclave de champ, le titre seulement garanti.
Pour de plus amples détails, à la vente.
Les actes de vente par devant J. B. Marks not. pub. aux frais de l'acquéreur.
Les esclaves peuvent être examinés avant le jour de la vente au magasin des encanteurs No. 30, rue de la Commune. 17 mars—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu sans réserve pour clore diverses factures, vendredi, 19 courant, à midi, dans le magasin rue St Louis, entre Levée et Chartres.
50 barriques bon vin de famille.
30 do. do. vin rouge.
40 caisses de [illegible].
3 do. cerises à l'eau de vie.
Conditions à la vente. 16 mars

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de nouvelles marchandises pour la saison et parmi lesquelles on trouve les articles suivants:
Mousselines et jaconas français en couleurs,
do anglais do
do deuil et demi deuil,
Indiennes françaises, anglaises et américaines, claires et couleurs
do do deuil et demi deuil,
Coutils gris et en couleurs.
Toiles grises et cotonnade légère pour pantalons,
Flanelle française pour l'été,
Gros de Naples unis et à carreaux pour robes,
Satins noirs, blancs et en couleurs
Soieries noires de toutes les qualités,
Rubans pour chapeaux,
do de soie noire et en couleurs No 1 1 1/2 & 2.
Chales filet noir et en couleur.
Voiles et écharpes à filet,
Gants et mitaines do
Cravattes et échats en satin et soie pour dames,
do en satin et soie en couleurs et noirs pour hommes,
do mousseline et jaconas,
Bas de soie unis, noirs et blancs,
do brodés do
do fil d'Ecosse unis et brodés,
Voile de gaze et crêpe,
Parasols et ombrelles,
Pèlerines et manchettes en mousseline brodée,
Cols en mousselines et jaconats,
do batiste pour enfans,
Bonnets mousselines,
Bandes, entredeux et festons brodés,
Dentelles, valenciennes et autres,
Dentelle noire,
Mouchoirs batiste, unis, imprimés, à raies et brodés,
Batiste blanche et linon uni,
Toiles à draps françaises et anglaises 5, 6, 10 et 12/4,
Linge de table,
Alepine et étamines noires,
Mousseline laine et mérinos noir,
do damassée et brodée pour rideaux,
Bretelles de soie, élastiques, coton et en laine,
Courtepointes en piqué 11, 12 et 14/4
Cachemire léger pour culotte,
Dentelles et entredeux en bobinet,
Bobinet uni 4, 6/4
Percales, jaconas et coton batiste,
do brochés et mousselines à raies et carreaux,
Mousseline suisse unie et brodée,
Bas de coton blanc et couleurs pour femmes et enfans,
Chaussons do hommes,
do fil gris,
Gants de fil et coton pour hommes,
Drap de laine et à carreaux,
Coton blanc anglais superfin,
Toile d'Irlande et de Paris,
Ouvrés et damassés pour nappes et serviettes,
Serviettes do et en toile unie et ouvrée,
do et nappes écrues,
Flanelle blanche, rouge, verte et jaune,
Mouchoirs madras et façon madras, anglais et français, noirs pour la tête
Foulards noirs et en couleurs,
Boutons de soie pour habit et gilet,
Lacets et galons de fil à aiguilles et épingles,
3, 4 & 6/4 cotons blancs et écrus, Domestics, cotonnades, coutils à matelas, coutil bleu croisé, Kerseys, Kentucky jeans, coton rayé pour chemises, [illegible] à carreaux, gingas, coton, cotonnades bleues, à raies et à carreaux, coton lowell uni et croisé 7/8 et 4/4, mouchoirs bleus et en couleurs, coton à coudre, cordonnet blanc et noir, fil [illegible] blanc, noir, bleu et en couleurs, boutons en [illegible], boutons pour chemises, [illegible], bordures pour matelots, [illegible]. TOOLE & BARRIERE,
16 mars—3 20, Chartres.

LES soussignés ont en magasin un assortiment complet de marchandises de printemps et d'été, parmi lesquelles se trouvent les suivantes:
Indiennes à fond clair, anglaises, américaines et françaises
do de merrimack,
do blanc ditto
do deuil anglaises,
Coutils de batiste blanc et gris,
Toile grise, mérinos et platilles, toile à drap 9/4,
Toile d'Irlande en pièces et demi pièces,
Toile de Paris, jaconas en couleurs et pour deuil,
Bandes en couleur à carreaux et à raies,
Mousseline blanche à carreaux et à raies,
Tarlatanes, coton batiste et jaconas blanc,
Mousseline suisse brodée et unie,
Brin blanc à carreaux,
Mouchoirs de batiste; do. de toile; do. de soie,
Mouchoirs imitation madras de coton en couleur et [illegible],
Percale blanche, rose [illegible] unie,
Percale blanche; fichus de soie,
Gants de soie noire et blancs, do. de filet et à jour,
Gants de soie noirs pour homme; do. de coton en couleur et blancs.
Gants de coton blancs pour enfans; do. de fil blancs et en couleur,
Alépine [illegible] étamine noire et verte,
Cravates de soie noires; bretelles en gomme élastique et en coton,
Damassé français pour nappes 12/4 avec damassé pour serviettes assorties aux nappes,
Nappes et serviettes en damassé d'Irlande; gingas 6/4,
Un assortiment de boutons en os, en nacre et en lasting,
Agrafes, aiguilles et épingles,
Soie noire à coudre italienne,
Ruban coton noir et lavalle en laine,
Fil patente noir, bleu et blanc,
Cordonnet coton et galon fil blanc,
Coton à coudre de Taylor, Alexandre, Haworth et Orrells,
Bas de soie noirs et blancs,
Gros de Naples noir; satin de l'Inde noir,
Florence en couleur, satin Dalto, lasting noir,
Entre-deux et dentelle bobinet,
Entre-deux de soie blanc, pour robes,
Cotonnade à carreaux pour robes,
Boutons et gingas en coton,
Ouvrés de Russie, bobinet uni et brodé,
Coton blanc, bobinet [illegible],
Etoffes en fil imitant les dessins de la cotonnade [illegible],
Gingas à carreaux pour matelots,
Cotonnade à pantalons 3/4, 4/4 et 5/4,
do pour nègres,
Coton Lowell 7/8 et 4/4,
do écru 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4 de différentes qualités,
do blanc do do do,
Drap bleu de coton blanc, écru et gris,
Bas de coton blanc, bleu et noir,
do do anglais pour hommes et pour femmes,
Calicot [illegible] &c.
P. A. HEBRARD & Co.
16 m No 20, rue de Chartres.

LETTRES de Change sur France, à vendre par A. ST. GEORGES, rue St. Louis.
16 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT ET CENAS
Vente de Coton avarié
IL sera vendu vendredi matin, le 19 courant, à 10 1/2 h., au Cotton Pond Yard, dans la rue Poydras,
138 Balles de Coton avarié.
Et immédiatement après, à l'entrepôt de Frost & Bro, dans la rue Carondelet,
100 Balles de Coton avarié,
Vendues pour compte de qui il appartiendra
Conditions—Comptant. 16 m

PAR A. GARIDEL.
AUJOURD'HUI 18 courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité:
12 esclaves de choix, parmi lesquels se trouvent d'excellents cuisiniers, pâtissiers, cochers, domestiques cultivateurs, blanchisseuses et repasseuses, nègres de champ propres à tous les travaux d'une habitation &c. &c.
Conditions à la vente. 16 mars.

Continuation de la vente de Vito Vite.
PAR A. FERNANDEZ
AUJOURD'HUI jeudi, le 18 mars, à 10 heures A. M. au magasin rue de Chartres, No. 119, la vente de riches objets de fantaisie, importés par M. Vito Vitasse continuera.
Conditions—Comme précédemment. 16 mars.

Vente de toile d'emballage de Dundee.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, au magasin No. 30, de la rue de la Commune, vendredi le 19 courant, à 4 1-2 heures P. M. sans réserve.
50 balles toile d'emballage de Dundee de 41 pouces de largeur.
Conditions à la vente. 16 mars.

Tabac manufacturé.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, sans réserve, pour clore une consignation, mardi le 23 courant, à 4 1-2 heures P. M. au No. 30 de la rue de la Douane en face la Poste,
126 caisses tabac "Cavendish,"
29 1/2 caisses tabac do.
Conditions à la vente. 18 mars.

SUPERBE PROPRIETE SITUEE A LA BAIE ST. LOUIS.
PAR M. BARNETT Sr.
A la Bourse St. Louis.
IL sera vendu samedi 27 mars, cette belle propriété, connue comme l'hôtel ci-devant à M. St.-Cyr. Cette propriété consiste en une terre d'un arpent de face à la Baie, et 40 arpents de profondeur, dont 20 arpens défrichés avec l'édifice suivant: Une belle maison de 90 pieds de long sur 50 de large, galerie tournante. 2o Une maison de 125 à 150 pieds plus ou moins, ayant 40 chambres bien distribuées pour 2 lits [illegible]. Une grande salle pour contenir 2 billards et une belle buvette, chambres à domestiques, magasins, une belle boulangerie avec 2 fours, puits en briques, grand jardin rempli de beaux arbres fruitiers. Cette propriété est bien connue et n'a pas besoin d'autres détails.
Conditions:—1/4 comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque. 16 mars.

PAR F. A. TRICOU.
Succession de Constance Meunier Vve. Charles Montreuil.
IL sera vendu lundi 22 mars 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis:
Un terrain situé rue Dauphine, entre les rues St.-Philippe et Ursulines, mesurant environ 30 pieds de face à ladite rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.
Un terrain situé au faubourg Marigny rue de Craps, entre les rues St.-Antoine et Bagatelle, mesurant environ 30 pieds de face à ladite rue de Craps, sur environ 90 pieds de profondeur; ensemble, avec une maison en bois, circonstances et dépendances, mesure française.
Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire aux frais des acquéreurs.
18 mars—16, 19, 20 et 22.

Vente de Syndic.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans portant la date du 16 décembre 1840, il sera vendu mercredi le 21 avril prochain à l'Arcade Banks, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Buchanan Hagan & Co., à leurs créanciers:
La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Ste. Marie désignés par les Nos. 2, 3, 4 et 6 dans l'îlet borné entre les rues Gravier, Perdido, du Cirque et Philippe.
Le lot No. 2 mesure environ 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier sur environ 90 pieds 8 pouces, 3 lignes de profondeur sur la ligne du No. 1; environ 90 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du No. 3, et environ 90 pieds 3 pouces 1 lignes sur la ligne de derrière.
Le lot No 3 mesure 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, environ 9 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne du No. 2; environ 90 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du No. 4 et environ 20 pieds 1 pouces 1 lignes sur la ligne de derrière.
Le lot No. 4 a environ 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, environ 90 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du No. 3, environ 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 5 et environ 90 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne de derrière.
Le lot No. 6 a 23 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, suivi ou 23 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne de derrière, ensemble avec les bâtisses et dépendances.
Conditions: Un cinquième comptant—la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, [illegible] payés à leur échéance.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas notaire public. 17 mars—4, 1ps

Souliers, Bottes et Brodequins.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, samedi prochain, 20 du courant, au magasin No. 30, rue de la Commune, à 10 heures [illegible] pour clore une consignation:
Souliers, bottes, souliers et brodequins.
Conditions comptant. 17 mars—4

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi le 22 courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, en face No. 5, au-dessous du chemin de fer de la Troisième Municipalité,
140 tonneaux charbon de Newcastle en débarquement du navire Caledonia, de Liverpool.
Conditions comptant. 17 mars.

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Troisième vente de meubles de New York.
IL sera vendu à l'encan, vendredi le 19 courant, à 10 heures, au magasin sis rue Royale No. 48, la balance d'un envoi de meubles consistant en side-board, armoires, bois de lit, bureaux, tables rondes, do. à diner, do. de déjeuner, et do. de toilette; [illegible] chaises de Windsor [illegible] tables à ouvrage de dames, secrétaires, [illegible] chapeaux, ottomanes, &c., aussi deux beaux tapis. Le tout sera vendu sans réserve.
Conditions à la vente. 17 m

PAR F. DUTILLET.
SAMEDI prochain 20 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, Lundi Joseph, [illegible] créole âgé de 23 ans, excellent forgeron et très intelligent, garanti des maladies et vices prévus par la loi.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant [illegible], notaire public aux frais de l'acquéreur.
Le même jour à quatre heures de l'après-midi, il sera vendu, rue des Ursulines entre les rues Remparts et Bourgogne, tous les outils formant l'atelier d'une forge de serrurerie, savoir:—enclumes, étaux, tours [illegible].
Conditions—Comptant [illegible].
N. B. On pourra traiter à l'amiable jusqu'au jour de la vente. 17 m—10

Propriétés de valeur de la 1re. municipalité.
PAR M. BARNETT Senr.
IL sera vendu jeudi, le 18 courant, à midi, à la Bourse St.-Louis:
1o. Une belle maison de résidence en briques et à un étage, située sur la rue des Remparts entre les rues du Canal et de la Douane, bâtie sur un lot qui a 32 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 120 pieds [illegible].
2o. Un lot de terre situé dans la rue de la Douane entre les rues Remparts et Bourgogne, mesurant 25 pieds 3 pouces sur ladite rue de la Douane, sur une profondeur de [illegible] pieds. [illegible] la propriété de la veuve Fréon, et celle de Catiche Belson [illegible].
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant E. Barnett, not. public, aux frais de l'acquéreur. 16 mars

TERRAINS DE VALEUR
Vente sans réserve.
PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI prochain 20 mars, à midi précis, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour clore une vente, les propriétés suivantes:
1o. Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, compris entre les rues des Français, de l'Union, Girod et St. Jean Baptiste, et portant les Nos. 1, 4, et 6, ayant chacun 30 pieds face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur.
2o. Six lots de terre portant le No. 1 à 6, dans le même faubourg, (îlet 23) compris entre les rues de l'Union, Bagatelle, Girod et St. Jean-Baptiste, ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur.
3o. Un lot de terre No. 9, même faubourg, (îlet 38) compris entre les rues St. Antoine, Bagatelle, Urquhart et Girod, ayant 30 pieds face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur à la rue Girod.
4o. Cinq lots de terre portant les Nos. 1, 2, 3, 4, et 5, compris entre les rues Annette, St. Antoine, Morales et Bons-Enfants, les Nos. 1, 2, ont 30 pieds de face à la rue Annette, sur 90 pieds de profondeur, le No. 4, ayant 30 pieds face à la rue Morales, sur 90 pieds de profondeur.
Le No. 5, ayant 30 pieds de face à la rue Annette, sur 120 de profondeur, avec une maison de 2 appartements, galerie, cabinets, cuisines en bois &c.
5o. Un lot de terre situé en cette ville, rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 31 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 140 pieds de profondeur, avec une maison [illegible].
Toutes les mesures sont françaises.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 16 mars—6

PAR R. S. SYKES.
Huile, eau-de-vie et genièvre.
IL sera vendu vendredi le 19 courant, à 10 heures, aux bâtisses d'Herman, dans la rue des Magasins, entre les rues Lafayette et Girod:
10 000 gallons huile de baleine d'hiver pressée et pure en barriques,
100 barils d'eau de vie et
40 barils genièvre.
Conditions—$200 et au-dessous, comptant, au-dessus et jusqu'à $400, 60 jours; $400 à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 18 mars

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu vendredi 19 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue des Ursulines sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations, consistant en une belle maison [illegible] appartements [illegible].
Un terrain situé au faubourg Tremé, rue Derbigny entre les rues St. Philippe et Ursulines, mesurant 38 pieds 3 lignes de face à la rue Derbigny sur 120 pieds de profondeur et 27 pieds 11 pouces 2 lignes, sur la ligne du fond, mesure française, le terrain est bien clôturé.
Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 mars

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu vendredi 19 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 4 de l'îlet No. 56 d'après un plan dressé par A. D'Hemecourt, député voyer, en date du 26 avril 1832, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre [illegible] ligne qui le sépare des Nos. 1, 2 et 3, et [illegible] ligne du fond—Ensemble les bâtisses et améliorations [illegible] une maison de deux appartements [illegible].
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 mars

ESCLAVES DE PRIX.
Pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 18 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, pour compte de M. Jesse Meek, [illegible] les esclaves de prix suivants:
STEPHEN, de 30 ans,
SAM, de 24 do
[illegible], de 20 do
DANIEL, de 22 do
MELYNDA, de 16 do.
Tous sont de bons esclaves de champs, pleinement garantis.
Conditions—Un quart comptant et la balance à 4 et 8 mois de [illegible] endossés.
Les actes de vente en l'étude de J. B. Marks, not. pub.
12 mars—18

A VENDRE par Dickson, Courtier, une Maison de Commerce et Cabaret situé rue Commune, No. 200, coin Gravier St. Pierre, avec le privilège du bail pour le temps à courir. S'il n'est pas vendu le 18 du courant, il sera mis en vente à l'encan [illegible] le 19 [illegible] matin, par J. B. Blache, encanteur.
Conditions à la vente. 13 mars—ed